

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Octobre

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, 20 octobre, 8 h. matin.

Au Ministère de la Marine on a reçu une dépêche du colonel Dodds, datée d'Akpa 17 octobre, annonçant qu'il a continué sa marche en avant les 13, 14 et 15.

Le 13, il tourna et occupa le camp évacué par les Dahoméens.

Le 14, il repoussa l'ennemi au nord de Kana.

Le 15, deux nouvelles attaques furent repoussées.

Les pertes dahoméennes sont considérables ; les pertes françaises sont de 18 tués dont un officier, 85 blessés dont 6 officiers.

Le colonel Dodds campe depuis le 16, au nord d'Akpa ; il attend des ravitaillements pour attaquer la ligne de rivière de Kana qui protège l'ennemi avec la garde particulière de Béhanzin.

LA RENTRÉE

Les vacances sont terminées et le Parlement à repris ses travaux interrompus depuis près de trois mois.

Le pays salue le retour des Chambres avec confiance et avec espoir ; plus que jamais il demande au Parlement d'être le défenseur de ses libertés, le promoteur de réformes étudiées et utiles, l'organe toujours fidèle de la volonté nationale.

Depuis l'élection de la Chambre actuelle, il y a trois ans déjà, la marche politique et administrative du pays a été très calme ; d'aucuns ont pu même trouver qu'elle l'était trop ; ce n'est pas notre avis.

Faut-il oublier que la France avait droit à ce répit, au sortir de la menaçante épreuve du boulangisme ?

La nation est revenue au bon sens et à la pleine possession d'elle-même et, après

avoir refusé d'abdiquer ses droits entre les mains de l'homme qui s'était fait le courtier des régimes déchus, elle a senti grandir encore son attachement et son inébranlable fidélité à la République.

A l'extérieur comme à l'intérieur, la République, désormais, apparaît à ce point comme le gouvernement nécessaire et définitif de la France, que les pays qui semblaient devoir rester les plus hostiles à son existence, acceptent celle-ci non pas seulement comme un fait accompli, mais comme un fait sur lequel il n'y a plus à revenir ; ils recherchent son amitié, avec la conscience du rôle important qui lui est réservé dans l'Europe et dans le monde. L'alliance franco-russe est un éclatant témoignage de cette vérité dont le pays lui-même a reconnu toute l'évidence.

Si en quelques années, de tels et semblables résultats ont été atteints, c'est en très grande partie parce que les républicains, ou du moins la plupart des républicains, en sont venus à comprendre qu'on ne doit pas confondre le mouvement avec l'agitation perpétuelle et stérile, les réformes dignes de ce nom avec d'éternelles utopies ou des conceptions irréalisables.

Mais si la France entend que la République ayant ce caractère de sang-froid, de patience et de force, se comporte comme un gouvernement auquel appartiennent « le long avenir » et les « vastes pensées », elle ne veut non plus piétiner sur place.

Ce que la France demande, c'est qu'à l'avenir on apporte plus de régularité et de méthode dans le fonctionnement de l'organisme politique et financier. Pourquoi nous faut-il encore répéter que les Chambres feraient acte de sagesse et de bon gouvernement en ne laissant plus empiéter le budget d'une année sur l'autre, en réglant la durée de leurs sessions et de leurs travaux d'une manière plus précise et plus nette ?

Il y aurait enfin à voter plusieurs projets de loi depuis trop longtemps en suspens ; nous signalerons tout particulièrement la loi

sur le renouvellement partiel de la Chambre des députés, qui aurait pour effet de garantir le pays et la constitution républicaine contre le danger de ces brusques courants, dont le boulangisme a été un frappant et inoubliable exemple.

On arriverait ainsi, la Chambre prenant un caractère permanent, et la plus grande partie du travail d'une législature ne risquant plus de devenir caduque à la fin de celle-ci, à faire de plus prompts et sérieux progrès dans la voie des réformes administratives, des économies à réaliser, des questions sociales à résoudre dans un sincère esprit de justice et d'humanité, surtout envers ceux qui souffrent.

« Trop de lois ! trop de fonctions ! » écrivait, il y a quelques années, un de nos très distingués confrères. Combien ce mot est resté vrai ! Puissent nos législateurs s'inspirer quelque peu de cette parole. Puissent-ils aussi ne pas perdre trop de temps en interpellations stériles ! L'ordre du jour parlementaire est, cette fois, tout particulièrement chargé.

Les Chambres, dès le premier jour de leur réunion, ne doivent pas perdre de vue leur devoir. Elles ne doivent pas oublier non plus que le jour est prochain où le pays aura à se prononcer sur la conduite de ses mandataires, puisque c'est en octobre 1893 que doit avoir lieu le renouvellement de la Chambre et en janvier 1894 le renouvellement partiel du Sénat.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La grève de Carmaux

Les tribunes regorgent de monde. M. Floquet annonce la démission de MM. de Breteuil et de Solages. M. Loubet demande la discussion immédiate de l'interpellation de MM. Dupuy-Dutemps et Desprès, sur Carmaux. M. Dupuy-Dutemps, député du Tarn, prétend

Daubigny me l'arracha, j'avais projeté de vous la remettre.

— Vous comptiez sur une récompense. — Alors, oui, s'écria vivement Hubert Brassier, mais maintenant... Ah ! soyez heureux, c'est tout ce que je demande.

L'ancien ligueur d'Ambert fit un brusque mouvement, comme pour quitter Marcel et retourner vers Michel, qui marchait à côté d'Alice, lorsque le jeune homme lui dit encore :

— En vérité, vous n'aviez pas besoin de vous acquitter de cette façon. En vous sauvant sur le mont-Cenis, je ne faisais que vous rendre la pareille : n'aviez-vous pas eu compassion de moi à Calais ? Merci, néanmoins... Je vais m'occuper de mettre Alice en sûreté, par delà la frontière, contre les embûches de la Compagnie ; puis je reviendrai en ce pays pour donner au comte de Fuentès la lettre de la mourante.

— Je vais vous quitter bientôt ; daignerez-vous vous occuper de mon sauf-conduit, pour que je puisse retourner à Paris.

— Je vous le promets. — Nous approchons de Verceil. Les portes en sont fermées ; vous ne pouvez y entrer... Du reste, ce que je vous propose sera plus prudent.

— Que me proposez-vous. — Sur la route d'Ivrée, à notre droite, il y a une anberge où vous pourrez passer le reste de la nuit, car mademoiselle Alice doit avoir, comme vous, besoin de repos.

— Vous avez raison. — Voici une croix de pierre qui indique la traverse à prendre.

venir défendre le suffrage universel violé à Carmaux. C'est Calvignac qui est la victime de la Compagnie, ses absences sont motivées par la maladie dûment constatée ; elle refuse de le laisser vaquer aux fonctions municipales en ne lui accordant pas le temps nécessaire.

La Chambre doit venger le suffrage universel en donnant au Gouvernement une arme contre la Compagnie.

M. Desprès, au contraire, vient faire le procès de la faiblesse du Gouvernement ; Calvignac a créé une situation insurrectionnelle. Le Gouvernement s'est montré faible, incapable et timide à cause de la présence de quelques députés socialistes.

Qu'on y prenne garde, avec de telles alliances, on ouvrira l'ère des prononcements.

M. Loubet. — Le gouvernement a pleinement rempli son devoir. Il a sauvé l'existence de la mine dans l'intérêt de tous ; il a cherché à amener la conciliation ; mais la compagnie a été rebelle à l'arbitrage. C'est regrettable. Aussi le ministre propose-t-il la discussion prochaine de la loi d'arbitrage.

M. Millerand, dans un langage très violent, attaque le baron Reille et ses associés. Il fait le procès de la Compagnie qui lutte contre 3,000 ouvriers, pour satisfaire ses rancunes politiques.

Il demande la mise en régie provisoire. Il termine par les grands mots de féodalité industrielle et par le dépôt d'un ordre du jour demandant la déchéance de la compagnie.

Le baron Reille monte à la tribune. Il prouve que le renvoi de Calvignac est dû à ses absences et à ses allures provocantes.

Il rappelle l'invasion de la maison du directeur.

Il espère, toutefois, que les ouvriers qui ont du bon sens comprendront qu'ils ont tout intérêt d'accepter de conférer avec la Compagnie.

M. Baudin intervient pour recommencer le boniment socialiste. Les députés de ce parti n'ont eu qu'un but, conseiller le calme aux ouvriers et rappeler les gendarmes au devoir (actuel). Il termine en annonçant que si la voie légale est fermée aux ouvriers, il leur conseillera de choisir un « autre moyen ».

M. Goujon déclare que s'il eut été à la place du Gouvernement, il aurait révoqué les maires rebelles et empêché certains députés de renouveler les exploits de Fourmies.

Après quelques mots de M. Maujon, on passe aux ordres du jour.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 449 voix contre 38.

L'ordre du jour Millerand invite le Gouvernement à faire respecter le suffrage universel et

— Il n'y a que cinq minutes de chemin. Suivez tout droit et que le ciel vous conduise !

— Vous retournez à Novare ?

— Il ne faut pas qu'on puisse me soupçonner.

Là-dessus, frère Gilles retourna vers le couvent de Saint'Agata.

Au bout d'un quart d'heure, on soupait à l'auberge.

Malgré ces bouffades au couvent, on pense bien que Gargantua ne se fit pas faute de se gorger de nouveau, mettant son appétit glouton sur le compte du chemin parcouru.

Bientôt le reître et Gros-Michel ronflèrent chacun dans un bon lit.

Il n'en fut pas de même d'Alice et de Marcel.

Avant de se retirer dans sa chambre, celui-ci eut avec sa fiancée un long et doux entretien. Ils avaient tant de choses à se dire.

Accoudés sur la fenêtre qui s'ouvrait du côté du jardin, doucement éclairés par les mélancoliques rayons de la lune, leurs yeux errant sur les rizières d'alentour, sur les coteaux couverts de vignes, de muriers, sur les eaux de la Sesia dont les flots murmuraient à quelque distance, nos fiancés oublièrent les heures et le sommeil.

Ils parlaient d'amour et d'avenir, s'abandonnant tout entiers à ces rêves charmants dont on se plaît à embellir l'existence, et qui si souvent, hélas, s'évanouissent comme des rêves qu'ils sont...

Le jour pointait au-delà du Tessein, vers les vastes plaines du Milanais, et nos fiancés étaient encore à deviser dans la caudeur de leur âme.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 87

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

V

DOUCE NUIT, CRUEL RÉVEIL

On s'engagea dans le chemin pour ne s'arrêter que derrière un groupe de peupliers. Au clair de la lune, on vit passer, au loin, une demi-douzaine d'hommes armés, conduits par un jésuite, reconnaissable à son feutre de forme particulière. Un cochie fermé précédait ces hommes.

— Ce sont bien eux, murmura l'ancien ligueur. Quand le bruit des roues eut cessé du côté de Novare, on regagna la route.

— Continuez votre récit, dit Marcel à frère Gilles.

Celui-ci apprit comment la comtesse lui avait remis une lettre. Quant à l'enfant, le chevalier du Bosc s'en était chargé et l'avait élevé.

— Je reconnus un jour le chevalier, il y a cinq ans de cela, à Saint-Germain-l'Auxerrois, poursuivit l'arquebusier du duc d'Anjou. Il était avec Alice, que je devina aussitôt pour être la fille de

la comtesse... J'avais gardé la lettre précieusement.

— Et pourquoi la gardiez-vous !

— Je le confesse : j'espérais en tirer profit.

— Comment cela ?

— Je me disais que le mari de la jeune fille me payerait cher une lettre qui rendrait à celle-ci un père grand d'Espagne et possesseur d'une fortune princière.

— Vous aviez donc lu le contenu ?

— J'avais brisé le scel, puis recacheté la missive.

— Qu'écrivait la comtesse ?

— Au moment d'apparaître devant Dieu, disait-elle, elle demandait pardon à son époux, le conjurant d'ajouter foi aux dernières paroles d'une mourante. Elle avouait toute sa criminelle conduite, mais protestant par le Seigneur Dieu mort sur la croix, de la légitimité de son enfant, qui était bien la fille du comte de Fuentès...

— Et c'est cette lettre que vous m'avez donnée au couvent.

— Invoquant l'obéissance passive, le père Daubigny me l'avait ravie.

— Vous appartenez donc à la Compagnie.

— Comme collaborateur temporaire.

— Quels étaient les desseins du père Daubigny sur Alice ?

— Il voulait lui faire prononcer ses vœux, et abandonner à l'Ordre toute sa fortune à venir, celle des Fuentès comme celle des Clignancourt.

— Heureusement que ses plans sont maintenant déjoués. Merci l'ami, merci de cette lettre si précieuse !

— Déjà, il ya quatre ans, au moment où le père

à faire prononcer la déchéance de la compagnie.
M. Viette, ministre des travaux publics, proteste parce que, dit-il, la loi n'existe pas avec la portée que lui donne M. Millerand.
Il déclare que ce n'est pas une grève politique. C'est une question d'amour-propre. Il faut un accord honnête qui n'humilie personne. On doit voter une loi d'arbitrage.
M. le baron Reille déclare qu'au nom de la Compagnie il accepte l'arbitrage.
Tous les ordres du jour sont alors retirés.
Le renvoi après l'arbitrage est repoussé et l'interpellation est close.
Plusieurs propositions diverses sont mises à l'ordre du jour.

SÉNAT

M. le Royer, président du Sénat, a prononcé l'éloge funèbre des cinq sénateurs qui sont morts pendant les vacances.
M. Fresneau a demandé à interpellier le Gouvernement sur le congrès socialiste de St-Ouen.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

M. de Freycinet a annoncé au dernier Conseil des ministres que les troupes stationnées à Carmaux seraient remplacées cette semaine.
Leur composition et le chiffre de leur effectif ne seront pas modifiés.

Un discours de M. Bourgeois

M. Bourgeois vient de prononcer un grand discours politique à Nantes.
Le ministre de l'instruction publique a recommandé l'union sous le drapeau de la Révolution qui est la pierre de touche des vrais républicains.

M. de Bismarck

Une dépêche de Berlin adressée au *Figaro* donne de mauvaises nouvelles de la santé de Bismarck.

L'armée Allemande

Une dépêche de Berlin annonce que l'empereur Guillaume II a signé le projet de réorganisation de l'armée.

Nos explorateurs

Suivant les dernières nouvelles, le sous-lieutenant Ségonzac serait accusé du meurtre du lieutenant Quinquerez, explorateur du Soudan.

La dynamite

La Compagnie de Commentry dément qu'une explosion de dynamite ait eu lieu aux mines de St-Elzy.

Au Dahomey

L'information publiée par le « Gaulois », d'après laquelle la compagnie Frayssinet de Marseille aurait reçu des nouvelles inquiétantes du Dahomey, est complètement inexacte : la compagnie n'a reçu aucun renseignement sur ce qui se passe au Dahomey.

Le bruit court, au contraire, à la Bourse que nos troupes se sont emparées d'Abomey et ont fait 364 prisonniers.

— Déjà, fit Marcel, tandis que la jeune fille, le oigt levé, lui montrait les blanches lueurs de sa robe.
— Ami, il est temps de goûter un peu de repos, dit Alice.
— Cher cœur, être auprès de vous, c'est autant de repos que de bonheur.
— Nous avons une longue route à faire.
— Une partie de la journée sera pour le sommeil. Il est plus prudent de voyager la nuit et de gagner de la sorte Novalèse et le Mont-Cenis.
— Passerons-nous par Turin ?
— Si je ne craignais vos persécuteurs, j'irais bien me présenter au comte de Fuentès, qui se trouve encore auprès du duc.
— Au comte de Fuentès ! Quel intérêt vous a-t-il vers lui.
— C'est un secret que vous connaîtrez un jour, père à me ! répondit Marcel en souriant. Mais, sachant comment il accueillera ce que j'ai à dire, je redouterai pour vous le séjour dans cette capitale savoisienne, où les jésuites sont tout-puissants, si le comte refusait de se rendre à la prière.
— Quel est donc ce secret.
Marcel prit une des blanches mains de son Alice, et y imprima un tendre baiser.
— Affaires d'Etat ! dit-il en se retirant.
La jeune fille, avant de se coucher, s'agenouilla et pria, pensant à son père, c'est-à-dire à celui qu'elle croyait être le sien.
A peine eut-elle fermé la paupière qu'elle fut veillée en sursaut.
Un bruit d'armes dans les pièces voisines, des jurons et des jurements se faisaient entendre.

Conversion de 4 1/2 0/0
Le « Temps » examinant le budget de 1893, tel qu'il se présente actuellement, estime que pour faire face au remboursement des obligations du Trésor, il faudra avoir recours à la conversion de 4 1/2 0/0.

Mouvement commercial en Italie
Pendant les premiers mois de 1892, l'Italie a importé 822.900.000 fr. soit 3 millions de moins que la période correspondante.
Elle a exporté 691.900.000 fr., soit 72 millions de plus que pendant la même période.

Le choléra
La situation sanitaire de Paris et de la banlieue s'améliore de jour en jour. On a enregistré, dans la journée de mardi, 6 entrées et 8 sorties. Le chiffre des décès s'est élevé à 6.
Mardi, enfin, à minuit, le nombre des malades en traitement dans les hôpitaux de la ville s'élevait à 112 ; 24 d'entre eux provenant de la banlieue.

Hambourg. — On a notifié 10 cas de choléra et 3 décès. Sur ce chiffre, 3 cas et 3 décès se rapportent à la journée de mardi.
Saint-Petersbourg. — il y a eu, mardi, 10 cas de choléra et 3 décès.

La grève de Carmaux

On mande de Carmaux, qu'à la suite de la séance de la Chambre, un grand nombre d'ouvriers reprendront le travail.
Une réunion de grévistes a eu lieu mardi. Il a été décidé d'ajourner toute décision jusqu'à l'arrivée de M. Baudin.
Les mineurs ont éprouvé une grande déception quand ils ont appris le résultat de la séance. Ils comptent sur la promesse de M. Vaillant, conseiller municipal de Paris, qui demandera pour eux un crédit de 100,000 fr au conseil municipal de Paris.
Aucun incident à signaler.

A la réunion qui a eu lieu lundi soir, M. Chauvière, conseiller municipal de Paris, a fait un discours exhortant les grévistes à continuer leurs revendications.

M. Chauvière a promis aux mineurs que le conseil municipal de Paris ne leur refuserait pas des secours.

La réunion a voté à l'unanimité l'appel suivant, pour être remis à M. Vaillant :
« Les mineurs grévistes de Carmaux font appel à la solidarité républicaine du conseil municipal de Paris. »
La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.
M. Loubet a été choisi exclusivement par le baron Reille comme arbitre entre la compagnie et les grévistes de Carmaux. Il a accepté cette mission.

Le baron Reille a réuni mardi le conseil d'administration.
Si le conseil refusait l'arbitrage, le baron Reille démissionnerait.
M. Dupuy-Dutemps a télégraphié aux mineurs qu'il leur conseillait instamment d'accepter l'arbitrage.
Quelques députés socialistes se sont montrés favorables au choix de M. Loubet comme arbitre.

— Ciel ! s'écria-t-elle en s'habillant à la hâte, c'est la voix de Marcel... c'est le capitaine ! Que se passe-t-il donc ?
— Ah ! misérable, criait en effet l'officier des gardes.
— Der Teufel ! hurlait Gargantua, et ses malédictions tudesques dominaient tout le tapage.
Tout en passant ses vêtements, Alice écoutait dans une anxiété terrible.
— S'igneur ! fit-elle, on vient de ce côté, Marcel ! Marcel !... A moi !
Effectivement, des pas précipités, accompagnés d'un bruit d'éperons sur les carreaux, avaient retenti dans le couloir, et la porte de sa chambre, que la jeune fille avait oublié de fermer à clef, s'ouvrit avec fracas.
Plusieurs cavaliers, qu'Alice reconnut pour des dragons espagnols du Milanais, qu'accompagnaient plusieurs hommes armés, mais en habits civils, pénétrèrent dans la salle et s'emparèrent d'Alice malgré ses cris.
Pour expliquer ce qui avait lieu à l'auberge de la route d'Ivrée, il nous faut retourner au monastère de Saint-Agata et raconter aussi brièvement que possible ce qui s'y était passé.
Le père César, avec ses familiers et son cochon, avait atteint le couvent peu d'heures après le départ des fugitifs.
Frère Gilles, qui avait vivement talonné sa mule, y avait pénétré à pied dix minutes après, laissant la bête brouter l'herbe au bord du fossé, le long de l'enclos. Il eut l'air de revenir de la ville, sa cuculle, tachée de sang, il l'avait jetée derrière un arbre de l'avenue.
Dans le préau, il se heurta presque contre le

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil d'hygiène
Le conseil d'hygiène se réunira le 21 octobre à 3 heures du soir, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture.

Brevet supérieur
Sur 3 aspirantes qui se sont présentées, 2 ont été reçues.
Ce sont : MM^{les} Delteil et Louvie.

Inspection générale
M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade à Agen, est arrivé mardi soir à Cahors.
Hier matin, il a passé la revue trimestrielle de notre régiment sur la place Thiers.

L'enseignement agricole
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts publie un arrêté instituant une commission chargée d'examiner les propositions des préfets, pour l'attribution des prix spéciaux institués annuellement en faveur des instituteurs et institutrices primaires publics, ayant donné avec le plus de zèle et de succès, d'une manière théorique et pratique, l'enseignement agricole et horticole à leurs élèves.

Colonisation

Dans le but de favoriser la mise en valeur des terrains situés dans la région de Sfax et qui sont la propriété de l'Etat, le gouvernement tunisien les offre à la colonisation aux conditions qu'il a fait connaître il y a quelques mois.
Depuis que ces terres ont été mises en vente, il a été concédé 13,874 hectares à des Français et 4,465 à des étrangers ; c'est donc une superficie de plus de 18,000 hectares qui va être livrée à la culture européenne.
Encore une fois, c'est là, en Algérie et en Tunisie, que doivent aller nos émigrants, et non dans les pays — y compris le Canada — qui attirent par d'alléchantes mais trompeuses promesses.

Marche des trains

Les différences de rédaction des affiches indiquant la marche et les heures des trains a souvent présenté de nombreux inconvénients.
En vue d'y remédier, le ministre des travaux publics a décidé qu'il y avait lieu d'adopter un texte uniforme sur tous les réseaux et de libeller la mention dont il s'agit de la manière suivante :
« La marche des trains est réglée sur l'heure légale, avec un retard de cinq minutes. »

Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra

Séance du 15 octobre 1892
L'an mil huit cent quatre-vingt-douze et le 15 octobre, le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra s'est réuni en l'hôtel de la préfecture, à deux heures du soir, sous la présidence de M. Calès, secrétaire général.
Etaient présents : MM. Dufour, Andurand-Rolland, Bouyssou René, Laur et Drouhault, professeur départemental d'agriculture.

frère Côme, le servent du père Daubigny. Il se lamentait, le digne frater, joignant les mains et poussant des soupirs.
— Ah ! frère Gilles, dit le novice, quel malheur ! Je vais à l'église prier pour sa guérison, ou s'il doit en mourir, pour son repos éternel.
— Qu'est-il donc arrivé ? demanda l'ancien lieutenant en affectant la surprise et l'inquiétude.
— Tué... assassiné !
— Vous m'effrayez, frère Côme !... Qui !
— Le père.
— M. Daubigny !
— Qui l'est pensé de la part de ses compatriotes, de celle de M. Michel surtout.
— Il est donc venu des Français au couvent.
— Ils étaient trois, frère Gilles. Et, parmi eux, un homme qui me sauva la vie, un jour qu'étant frère lai chez les Augustins de Saint-Denis, je me rendais en bateau au moulin de Saint-Ouen... Aussi, hier dans la soirée, j'ai trinqué un instant avec lui et son compagnon, le reître, où madame la supérieure les avait fait servir.
— Et vous dites, frère Côme, que le père Daubigny est encore vivant, demanda l'ex-archebusier avec une appréhension secrète.
— Il est revenu à lui, grâce aux soins des religieuses accourues à l'appel du père César, qui l'avait trouvé inanimé et baignant dans son sang.
— Ah ! tant mieux, répliqua frère Gilles. Je me bâte d'aller près de lui.
Mais en quittant le servent du père, il ne se pressa pas trop. Quelque bien enveloppé et masqué qu'il eût été, il pouvait avoir été reconnu par Daubigny. Cependant en y réfléchissant bien, il se

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
M. le président donne connaissance des résultats de l'enquête administrative sur la situation des vignobles du département, pendant l'année 1892.
Il résulte de cette enquête que le traitement par le sulfure de carbone continue à donner de bons résultats dans les terrains riches et profonds. Quant à l'emploi du sulfocarbonate de potassium contre le phylloxéra, presque tous les viticulteurs ont renoncé à ce traitement coûteux.
Le comité constate, avec satisfaction, que l'étendue des vignes plantées avec des cépages américains et franco-américains va en augmentant. La superficie des nouveaux vignobles qui était de 3,798 hectares l'année dernière, atteint aujourd'hui le chiffre de 5,591 hectares.
L'ordre du jour appelle l'établissement du budget de l'exercice 1893.
Plusieurs membres du comité demandent que la formation du budget soit renvoyée à une séance ultérieure afin de permettre à M. Rey, actuellement malade, de venir prendre part à cet important travail.
La séance est levée à 3 h. 1/2.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
FÊTE DE LA TOUSSAINT
1^{er} Novembre 1892
Extension de la durée de validité des Billets d'aller et retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les Billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. n° 2, du samedi 29 octobre inclus au mercredi 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 3 novembre.
Les Billets de même nature délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 3 novembre.

Engagements volontaires

Le ministre fait connaître que le chiffre des engagements de trois ans à recevoir en 1892 est atteint aux 23^e, 31^e, 49^e, 60^e, 64^e, 72^e, 73^e, 76^e, 92^e, 105^e, 123^e, 134^e, 150^e, de ligne ; aux 16^e, 18^e, 21^e, et 29^e bataillons de chasseurs ; aux 2^e, 6^e, 12^e, 23^e, 24^e, 28^e et 35^e d'artillerie ; aux 5^e, 8^e, 9^e bataillons d'artillerie de forteresse.

Cartes d'identité donnant droit au tarif militaire sur les voies ferrées

Depuis 1891, les grandes compagnies de chemins de fer et l'administration des chemins de fer de l'Etat distribuent aux officiers des billets au tarif militaire sur la présentation d'une carte d'identité fournie par leur syndicat et délivrée par le ministre de la guerre, pour tenir lieu de feuille de route ou des titres y suppléant, dont la production est prescrite par l'arrêté du ministre des travaux publics du 15 juin 1866. Les compagnies secondaires d'intérêt général et les compagnies d'intérêt local ayant également admis cette substitution, l'usage de la carte d'identité sera dorénavant autorisé sur toutes les lignes de chemins de fer français et algériens.
La carte d'identité n'est pas obligatoire ; elle n'est valable que pour une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Elle ne peut être délivrée :
1^o Qu'aux officiers et assimilés et aux personnes auxquels est applicable la loi du 19 mai

dit :
— C'est impossible. Je l'ai frappé dans le dos, il est tombé sur la face ; en supposant qu'il n'eût pas perdu connaissance, il n'a pu distinguer ni mes traits ni ma tournure, pendant que je fouillais dans la tadiole, où je découvris sans peine le paquet... En réchapperait-il ? Je croyais pourtant, en lui plongeant une seconde fois ma dague dans le corps, l'avoir achevé et m'être soustrait à jamais à sa domination.
Il se rassura tout à fait, après quelques paroles échangées avec la supérieure, qu'il rencontra dans la galerie du préau, et qui venait de la chambre du blessé.
— Sangue della Madone, avait dit mère Béatrice en l'apercevant, qui a voulu tuer le padre.
— Moi, répondit sans hésiter Hubert Brassier, qui ne voulait pas qu'on soupçonnât son fils.
— Vous ! mais c'est un crime, per divino Cristo.
— Il le fallait pour que nous puissions passer outre.
— Et c'est moi qui en suis la cause... o povero padre !
— Mais on vient de me dire qu'il n'est point mort.
— Heureusement : il en guérira...
— M'a-t-il nommé ?
— Non ; il croit que c'est le jeune officier ou un des siens qui l'a frappé... Il vient de le déclarer au padre César, qui l'avait aussitôt envoyé vers la prigione.
(A suivre).

sur l'état des officiers en activité de service ;

2° Aux officiers généraux et assimilés en disponibilité ou dans le cadre de réserve.

3° Aux officiers retraités employés dans les services du recrutement et de la justice militaire, aux invalides, dans les écoles militaires, qui font partie du personnel soldé de l'armée territoriale.

Les officiers en non-activité, pour quelque cause que ce soit, ne peuvent recevoir la carte d'identité.

Le prix de la carte d'identité est fixé à 25 centimes.

Au reçu de sa carte, le titulaire y inscrit très soigneusement : 1° ses noms et prénoms ; 2° son grade ; 3° le corps, le service ou l'établissement auquel il appartient ; puis il y appose sa signature et sa photographie.

La photographie, tirée en noir sur épreuve non retournée, doit comprendre la tête et une partie du buste, et représenter l'officier en tenue civile. Elle ne doit pas déborder le cadre qui lui est réservé.

Toute carte incomplètement remplie, non signée, ou revêtue d'une photographie en tenue militaire, de dimensions trop grandes, ou trop fautive pour recevoir l'empreinte d'un timbre, est refusée par les compagnies de chemins de fer.

La carte ne doit pas être pliée, afin de faciliter la disposition des timbres ; le pliage est fait par l'officier lorsque la carte revient définitivement à ses mains.

Aucune carte ne doit être détruite, et toutes, sous exception doivent être renvoyées, y compris celles qui auraient subi une altération les rendant inutilisables.

Sous peine de nullité, la carte d'identité ne doit être raturée, surchargée ou altérée. Les officiers promus ou changés d'affectation doivent se servir de leur carte, telle qu'elle a été primitivement établie, et s'abstenir de la modifier.

Le titulaire d'une carte d'identité est tenu de se présenter à toute réquisition des agents de chemins de fer, et de donner sa signature chaque fois qu'elle lui est réclamée.

Toute carte trouvée en d'autres mains qu'en celles de l'ayant-droit est retirée et annulée sans préjudice des poursuites judiciaires à exercer, tant contre le porteur que contre le titulaire s'il est connu.

L'officier qui perd sa carte doit en aviser immédiatement et directement le chef de gare desservant sa résidence (à Paris, le syndicat des chemins de fer des deux Ceintures, 16, rue de Valenciennes) ; il en informe également son supérieur hiérarchique. S'il n'a pas donné cet avis, il est responsable des conséquences de la perte au point de vue de l'usage frauduleux qui peut être fait de la carte égarée. Dans tous les cas, cette carte est pas remplacée.

Le titulaire d'une carte d'identité qui cesse d'être en activité de service pour une cause quelconque : retraite, démission, mise en non-activité, réforme, etc., doit remettre sa carte à son chef de corps ou de service, qui réclame dans le cadre but la carte des officiers décédés.

Les compagnies de chemins de fer, qui reprennent les cartes périmées, ne s'opposent pas à ce que la photographie en soit préalablement détachée, à la condition que leur visa reste adhérent à la partie gauche de la carte. Par suite, les officiers qui désirent conserver leur photographie doivent soit la décoller avec soin, soit la découper suivant les contours du cadre qui lui est réservé. Cette fois, cette photographie, qui a déjà reçu l'empreinte du timbre sec des compagnies, ne peut être utilisée sur une nouvelle carte.

Nouvelles militaires

D'accord avec le général Saussier, qui va présenter la Commission supérieure de classement et réguler ses travaux, le ministre de la guerre a décidé de fixer à 54 ans la limite d'âge des lieutenants-colonels qui seront classés pour le grade de colonel, cette limite sera de 52 ans pour les chefs de bataillon et d'escadron classés pour le grade de lieutenant-colonel et de 44 ans pour les capitaines proposés, au tour du choix, pour le grade de chef de bataillon ou de chef d'escadron.

Les tableaux d'avancement que va dresser la Commission supérieure des commandants de corps seront, d'ailleurs, assez restreints. Sauf pour le grade de colonel d'artillerie, les tableaux d'avancement de l'an dernier sont loin d'être complétés, et même pour certains grades, comme ceux de lieutenant-colonel et de chef de bataillon de génie, les tableaux de 1891 et même de 1890 ne sont pas encore entamés.

Les erreurs de la régie

En août de septembre dernier, un honorable propriétaire de Perpignan, M. Deleuze, avait fait l'expédition de vin du Roussillon pesant 14 hectolitres.

Une partie de cette expédition fut saisie par la régie, sous prétexte que ce vin était viné.

Quand même le fait eût été vrai, dit le *Moniteur vinicole*, nous trouvons plus que douteux le droit pour la régie de saisir, aucune loi n'interdisant le vinage. Mais, dans l'espèce, aucune addition d'alcool n'avait été effectuée.

L'honorable M. Deleuze avait eu la précaution de faire prélever par huissier et déposer au greffe du tribunal de Perpignan des échantillons de vins de même qualité qui se trouvaient encore chez le propriétaire vendeur de la partie saisie.

Aujourd'hui, nous recevons de M. Deleuze une lettre où nous lisons avec satisfaction la phrase suivante :

« La régie, reconnaissant qu'elle s'est trompée, a levé la saisie opérée sur les 19 fûts vin Roussillon 14°. C'était prévu et inévitable. »

Mais qu'elle est la conclusion de l'affaire ?

« Erreur avouée de la régie, nous écrit M. Deleuze, et 120 francs de frais à mon compte. »

De pareils faits sont le plus éclatant témoignage de l'urgence nécessaire qui s'impose aux pouvoirs publics de réformer le régime des boissons, d'empêcher de semblables abus. Voilà un honorable négociant qui paie 120 francs une erreur de l'administration dont il n'est responsable à aucun degré et qui ne possède aucun recours contre cette administration ! C'est là une situation dont l'iniquité est flagrante et qui doit cesser au plus tôt.

Duravel

Courses vélocipédiques du dimanche 30 octobre

Programme des courses :

1^{er} départementale (bic.), 3,000 mèt., 5 tours.
1^{er} prix 30 fr., 2^e prix 20 fr., 3^e prix 10 fr.

2^e internationale (bic.), 4,800 mèt., 8 tours.
1^{er} prix 100 fr., 2^e prix 60 fr., 3^e prix 40 fr.

3^e internationale (tric.), 3,000 mèt., 5 tours.
1^{er} prix 30 fr., 2^e prix 20 fr., 3^e prix, médaille.

4^e consolation, 3,000 mèt., 5 tours. 1^{er} prix 40 fr., 2^e prix 30 fr., 3^e prix 20 fr.

5^e honneur, 2,400 mèt., 4 tours. Prix, objet d'Art.

Une réduction de 50 0/0 sera faite sur les prix en espèces.

Les engagements sont reçus chez M. Avezou, limonadier à Duravel, jusqu'au 28 octobre à 10 heures du soir.

Catus

Le Maire de Catus rappelle que le grand marché-foire d'automne, pour la vente des noix, pommes, châtaignes, etc., se tiendra, comme d'habitude, le premier jeudi de novembre.

Gramat

Dimanche matin, vers 9 heures, on a trouvé étendu dans le remblai du chemin de fer, près du viaduc de Picarel, le cadavre du sieur Bisson, ouvrier liquoriste à Labastide-Murat.

Bisson était parti samedi soir de Brive par le train de 7 h. 40, et il se rendait à Gramat.

On se perd en conjectures sur les causes de cet événement : Bisson est-il tombé accidentellement du train, ou a-t-il été précipité sur la voie ? On ne sait.

Port-de-Gagnac

M. le commissaire de surveillance a transmis le télégramme suivant au Procureur de la République de Figeac et à M. le Préfet du Lot :

Un poteau-brouillard de la station de Port-de-Gagnac, sur la ligne de St-Denis-Martel à Aurillac, a été placé par une main inconnue en travers de la voie ferrée.

Il n'y a heureusement pas eu d'accidents.

Felzins

Samedi dernier, un inconnu s'est introduit dans la propriété de M. Destruel, Jean, à Malaret, et a dévasté une pépinière contenant environ mille plants greffés.

De graves soupçons s'élèvent contre un voisin qui aurait voulu se venger.

Monsempron

La foire a été très belle, il y avait beaucoup de porcs gras, d'oies, ainsi que des bœufs.

Les bœufs se vendaient aux cours ordinaires. Les porcs, de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Les jeunes porcs, de 15 à 30 fr. l'un.

Les oies, de 10 à 16 fr. la paire, selon gros-seur.

Prayssac

La foire a été belle.

Les bœufs se vendaient aux cours des dernières foires.

Les porcs gras, de 39 à 42 fr. les 50 kilos.

Les porcs moyens ainsi que les jeunes porcs étaient très chers.

Les oies, de 10 à 15 fr. la paire, mais le soir les cours avaient baissé car il y en a eu de reste.

Les canards mulâtres, de 5 fr. 50 à 7 fr. la paire.

Les poules, de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Le blé, de 14 à 15 fr. les 4/5.

Le maïs, de 8 à 10 fr. les 4/5.

Les noix, de 13 à 15 fr. l'hectolitre.

DERNIÈRE LOCALE

Nos visiteurs

M. Gabriel Monod, l'éminent historien, directeur des hautes Etudes et professeur d'histoire à l'Ecole normale supérieure, était hier dans nos murs pour un motif trop honorable pour ne pas le rappeler.

Pendant la guerre de 1870, M. Monod dirigeait sur la Loire une ambulance dans laquelle un de nos compatriotes, M. Feyret, de Calamané, blessé grièvement, reçut ses soins avec un dévouement sans bornes.

Depuis cette époque, le savant et le mobile ne se sont plus oubliés, et M. Monod a fait exprès le voyage de Cahors pour revoir son ami.

M. Monod a voulu par la même occasion visiter le vieux Cahors, et accompagné du Dr Clary, il a admiré après la cathédrale et le pont Valentré nos monuments plus modernes : ceux de Gambetta et de Clément Marot.

M. G. Monod est le cousin de M. H. Monod, directeur général de l'assistance publique.

Nous sommes heureux d'ajouter que M. Monod a emporté de notre pays un si bon souvenir que nous espérons ne pas tarder à l'y revoir.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 20 et 23 OCTOBRE 1892
de 4 à 5 heures du soir
(Allées Fénélon)

Marche du Figaro Wittman.
Stradella (ouverture) Plotow.
Marche indienne Sellenick.
Variations pour flûte Boehm.
(exécutées par M. Thomassini)
Le Bon Bourgeois (polka) Sellenick.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉE S'-OMER
SPECTACLE DEMANDÉ AVEC LE CONCOURS DE
M^{me} J. SAIGNARD
M^{lle} CASSOTHY M^{lle} DUTAILLIS M. St-OMER
M. J. PARENTI, artistes de Paris.
Jeudi, 20 octobre 1892

LA GOSAGUE

Comédie en 3 actes, de MM. H. Meilhac et A. Millaud, musique de Hervé

BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et A. Hennequin

OSCAR BOURDOCHE

Comédie en un acte, de M. Grené-Bancourt

Grande soirée musicale

Ce soir, à 8 heures, au CAFÉ TIVOLI, une grande soirée musicale sera donnée par le *Quatuor Francolino*, avec le concours de :

M. J. Francolino, violoniste ;
M. Schneider, violoniste ;
Mlle Louise, Lemarié, xilophoniste ;
Mlle Rachel de Samazan, chanteuse gommeuse
M. P. Francolino, harpiste soliste, élève du conservatoire de Naples.

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcoutié.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les **LIBRAIRES**

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

MALADIES DES YEUX
ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Bibliographie

L'Année médicale (quatorzième année, 1891) vient de paraître chez les éditeurs L. Bataille et Cie. — Tout le monde connaît et apprécie l'utilité d'ouvrages résumant, pour les différentes branches des connaissances humaines, les faits principaux qui se sont produits dans l'année précédente. L'Année médicale a pour but d'analyser les progrès réalisés chaque année dans les branches médicales et de présenter dans un petit nombre de pages, sous une forme accessible à tous les lecteurs, un tableau précis de perfectionnements en médecine, en chirurgie, en obstétrique, etc. — Publiée chaque année sous la savante direction du docteur Bourneville, le succès de cet ouvrage ne fait que s'accroître. C'est qu'il est non seulement utile, mais indispensable à tous les médecins comme à tous ceux qui s'intéressent, à un titre quelconque, aux progrès de l'art de guérir. Le volume de l'année 1891 mérite une attention particulière à raison de la variété des matières qui y sont traitées : Anatomie physiologie, pathologie générale, maladies du nez, du larynx, des poumons, du cœur, de l'estomac, du foie, des reins ; maladies des enfants, chirurgie générale, maladies des oreilles, des voies urinaires, odontologie, ostétriologie, gynécologie, thérapeutique, hygiène, etc., etc. Nous recommandons à nos lecteurs cet excellent volume qu'ils peuvent se procurer chez les principaux libraires, ou en adressant un mandat de 4 francs aux éditeurs, 23, place de l'Ecole de médecine à Paris.

Bourse de Paris

Cours du 19 octobre 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt. 99 »
3 0/0 amortissable.....compt. 99 25
4 1/2 0/0 1883.....compt. 105 90

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE..... 3960 »
CRÉDIT FONCIER..... 1122 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE..... 481 50
COMPTOIR N^{al} D'ESCOMP^{te}..... 510
EST (Chemin de Fer)..... 940
LYON. — 1517 »
MIDI. — 1323 »
NORD. — 1907 »
ORLÉANS. — 1597 »
OUEST. — 1080 »
GAZ, C^{ie} parisienne..... 1442 50
CANAL DE PANAMA..... 13 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion)..... 472 50
EST 3 0/0..... 460 »
MIDI 3 0/0..... 471 »
NORD 3 0/0..... 478 »
ORLÉANS 3 0/0..... 472 75
OUEST 3 0/0..... 465 »
SUD DE LA FRANCE..... 418 »
OUEST-ALGÉRIEN..... 438 25
EST-ALGÉRIEN..... 440 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.. 615 »
— — 4 0/0 1863. 511 50
— — fonc. 3 0/0 1877.. 393 »
— — comm. 3 0/0 1879. 478 »
— — fonc. 3 0/0 1879.. 482 50
— — comm. 3 0/0 1880. 474 »
— — fonc. 3 0/0 1883.. 433 »
— — 3 0/0 1885.. 470 »
— — bons 100 fr. av. lots. 50 »
GAZ, C^{ie} parisienne..... 519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889..... 97 25
RUSSE, 4 0/0 consolidé..... 97 25
PORTUGAIS 3 0/0 (rente)..... 27 50
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889..... 177 18
LOMBARDS, 3 0/0..... 316 »
SARAGOSSE 3 0/0..... 323 »

BULLETIN FINANCIER

du 19 octobre 1892

Les dispositions du marché sont meilleures aujourd'hui, et malgré la faiblesse du rouble à Berlin, les valeurs Russes profitent des bonnes dispositions de notre place se relèvent ici.

Nos rentes sont fermes sur la détente parlementaire. Le 3 0/0 est à 99.07.

Les fonds étrangers sont calmes.

Nos grands établissements de crédit font preuve de bonne tenue et leurs cours sont en progrès sensible sur ceux d'hier.

Le Foncier vaut 1122. La Banque de Paris 581 et la Société Générale 485.

Les grands chemins sont fermes.

Sur des rachats le Suez remonte à 5160.

En Banque, il se traite peu d'affaires, ce sont les valeurs minières qui sont en faveur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Combo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Girons, St-Jean-de-Luz, St-Flour (Châude-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains, et le Boulou-Perthus.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après, du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Combo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vernet et Molitg), St-Girons, St-Jean-de-Luz, St-Flour (Châude-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et le Boulou-Perthus.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	85	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h > s.	9 ^h m.	8 ^h > s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	7 ^h 5 ^{min}
	départ. 6 50	6 46	5 20	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 >	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 24
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 >	6 33	3 >	8 53
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	7 50
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 >
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1198	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h > s.	—	9 ^h 25	6 ^h 0.
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 40	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 50	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 >	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^m	—	10 24 ^m	—	—	11 38 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 43
Mercure.....	6 54	1 47	6 27
Arrêt Douelle	6 58	—	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Lusech.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr. Prayzac	7 27	—	7
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 >	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	6 28a.	10 24 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	3 ^h > s.	11 ^h 35	7 ^h 40m.
— Express.	7 40	—	—
BORDEAUX. — A.	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 33	3 37	9 11
Soturac-Touzac	8 48	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr. Prayzac	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Lusech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	—	10 11
Mercure.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 28

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	11 40	5 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirac, halte	8 38	13 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 43	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadolaine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 23
Lamadolaine.....	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirac, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 3	1 23	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

CADDTT

DU LOT

GARILL

En vente au bureau du journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée 75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

GUERISON

Certaine et Radicale Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAQUES ULCÉREUSES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LÉONARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE Maison LUTZY, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.